



Discours, imaginaires et pratiques engagés sur le pilotage par les données dans le domaine de l'éducation : le cas de la France

<https://doi.org/10.52358/mm.vi24.550>

Anne Lehmans, professeure
Université de Bordeaux, France
anne.lehmans@u-bordeaux.fr
<https://orcid.org/0000-0002-3651-085X>

Camille Capelle, maître de conférences
Université de Bordeaux, France
camille.capelle@u-bordeaux.fr
<https://orcid.org/0009-0007-2693-8207>

RÉSUMÉ

Le système éducatif national français produit et collecte un large volume de données numériques administratives et scolaires concernant des élèves, des familles et des équipes pédagogiques et éducatives. Une gouvernance de ces données, organisées et traitées par divers services, acteurs et plateformes, se met en place. Une analyse des discours officiels complétée par une enquête par entretiens autour du pilotage par les données met en exergue les représentations des différents acteurs autour de ces données. Ces représentations relèvent de systèmes de référence qui ne sont pas uniformes à l'intérieur d'un cadre discursif qui semble pourtant cohérent dans la centralité de l'usage stratégique des données dans la mobilisation du numérique au service des politiques éducatives. L'analyse révèle les tensions et les contradictions dans la mise en place d'un pilotage du système éducatif par les données.

Mots-clés : données de l'éducation, gouvernance des données, pilotage par les données, analyse de discours



Introduction

L'Éducation nationale en France produit et s'appuie, dans son pilotage, sur un grand nombre de données numériques qui concernent notamment les informations administratives, sociales et pédagogiques des élèves, des familles et des membres des équipes pédagogiques et éducatives. Ces données circulent et sont traitées par différents services de plateformes, de logiciels et d'applications de gestion administrative ou pédagogique, dont certains sont développés et maintenus par le ministère français de l'Éducation nationale, alors que d'autres échappent en partie ou totalement à son contrôle. Elles sont au cœur des politiques et des pratiques d'éducation, dans des systèmes d'information et des environnements numériques de travail. Les promesses de solutions pédagogiques par les acteurs des industries des technologies éducatives, regroupés sous l'appellation de *Ed-Techs*, amplifient la demande de données. Une approche de l'éducation « fondée sur les preuves », qui prône la mobilisation de « recherches scientifiques rigoureuses afin d'orienter les politiques et pratiques éducatives » (Baye et Bluge, 2016), va dans le même sens. Dans ce contexte, la donnée (*data*), considérée comme l'élément de base, la « matière première de l'information » (Leleu-Merviel, 2010, p.3), est devenue indispensable à la gestion et à la production de connaissances (Monteil, 2024) pour l'éducation.

En France, le pilotage de l'éducation par les données passe par des stratégies politiques qui sont explicitées dans le Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation du ministère de l'Éducation nationale (2024), qui a fait suite à la feuille de route « Pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'École, de la Jeunesse et des Sports » (2021) produite à la demande du premier ministre à quinze ministères.

Nous nous demandons ici dans quelle mesure les représentations des acteurs des politiques de gestion des données de l'éducation rejoignent l'ambition et les injonctions actuelles en matière de modernisation des modes de pilotage par les données, pour conduire un mouvement de transformation de l'éducation qui dépasse la gestion des systèmes pour influencer sur les choix politiques et pédagogiques. Une telle transformation s'inscrit dans une dynamique qui traverse tous les domaines de la société et qui repose sur la croyance largement répandue selon laquelle la donnée constitue un élément de preuve objective, et la quantification le meilleur moyen d'analyser et de maîtriser les phénomènes sociaux (Van Dijck, 2014).

Cette transformation a fait l'objet d'une partie d'un projet de recherche autour de la perception de la place des données par les acteurs de l'éducation (DNE-TN2, 2022), qui offre des éléments de réponse à la problématique. Une enquête par entretiens a permis de repérer les structures des discours de la performance par la donnée. Elle souligne aussi la cristallisation de critiques et de débats autour de points sensibles à partir du cadre institutionnel des politiques éducatives au sein du ministère de l'Éducation nationale et de sa réception par les acteurs de l'éducation qui se situent à des niveaux stratégiques de la décision. Les résultats de ces recherches montrent l'hétérogénéité des références mobilisées par les acteurs pour mettre en place le cadre structurant qui place la donnée au cœur du système de décision, dans une logique de *datafication* de l'éducation (Collin, 2026). Cette hétérogénéité ouvre la voie aux débats autour du numérique en éducation et à une approche qui conserve un potentiel critique.



Pilotage par les données dans l'éducation : problématique et état de l'art

Le cadre de la gouvernance des données en France

À partir des textes institutionnels français, nous définissons les données de l'éducation comme toutes les données liées à la vie scolaire, depuis l'administration jusqu'à la pédagogie. Elles concernent tous les acteurs de la communauté éducative, par des informations administratives et scolaires sur les élèves (identification, emplois du temps, absences, retards, redoublements, notes, traces d'activités pédagogiques, choix d'orientation, données de santé...), les familles (données sociales, géolocalisation...), les enseignants (données issues de la relation pédagogique avec les élèves, de la relation éducative avec les familles et de la relation administrative avec l'employeur, carrière, absences, données de santé...), les établissements (financement, gouvernance, contexte...). Elles sont produites, stockées et analysées pour des objectifs spécifiques, exploitées à des fins de suivi pédagogique des élèves, d'organisation et de pilotage du service public de l'éducation, d'élaboration de ressources pédagogiques ainsi que de statistiques d'évaluation et de recherches (Atal et Froidevaux, 2020). La recherche et les études statistiques produisent des données qui sont mobilisables à des fins, notamment, d'évaluation. Les données de l'éducation revêtent donc un caractère stratégique pour le pilotage du système éducatif et la « fabrique des politiques » (Pons, 2024) à l'aide d'indicateurs comme ceux qui sont fournis par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) (Vuillamier, 2023). Elles participent également à orienter les choix et les ressources pédagogiques à partir des données de recherche en éducation. Beaucoup de ces données sont sensibles, car elles fournissent des informations sur les personnes (élèves, parents, enseignants) et tous les acteurs de l'éducation.

Ces données appellent la mise en place d'une gouvernance. Celle-ci peut être définie comme l'exercice de l'autorité et du contrôle sur la gestion, la protection et l'utilisation des données au sein d'une organisation, par l'établissement d'un ensemble de normes, de procédures et de stratégies politiques (Verdi *et al.*, 2024). Elle vise à assurer une exploitation optimale des données tout en garantissant leur disponibilité, leur accessibilité, leur intégrité, leur sécurité et leur utilisation éthique. Le terme de gouvernance s'applique aux processus réels de prise de décision plus qu'aux structures formelles et institutionnelles, ainsi qu'à la diversité des acteurs et des modes de participation possibles (Paye, 2005). La gouvernance appelle l'établissement de cadres fixant des règles de gestion partagée liées au contrôle et à l'accessibilité de l'information dans une perspective de valorisation, mais aussi de sécurisation des systèmes d'information, dans un écosystème politique ouvert (Maurel, Zwarich et Verlaet, 2022) qui comprend tous les partenaires de l'éducation (collectivités territoriales, monde associatif, entreprises). Ce cadre s'inscrit dans un processus de communication itératif, faisant intervenir différents acteurs et se basant sur la négociation pour la prise de décisions et l'élaboration de consensus.

Le cadre de la gouvernance des données évolue dans le temps suivant l'importance accordée juridiquement et politiquement à des principes structurants. La Loi pour une République numérique de 2016, dite Loi Lemaire, a eu pour effet d'ouvrir l'accès aux données, y compris dans le domaine de l'éducation, en rendant obligatoire l'ouverture des données publiques et en imposant, par voie de conséquence, un mouvement d'amélioration de la gouvernance des données (Lehmans, 2018). Les débats autour de la protection des données et l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) en 2018, après la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 1978, ont conduit à de nécessaires évolutions au sujet de la gouvernance des données au sein de l'éducation, et renouvelé le rôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Celle-ci est un acteur de poids, dans le sens où elle intervient pour faire connaître et respecter les droits et libertés, parfois en contradiction avec les politiques publiques de l'État (Bellon, 2023). Les membres de la CNIL, face aux



innovations technologiques, ont développé une double compétence, à la fois juridique et technique, mais aussi de médiation des informations sur les données personnelles. On observe ainsi un double mouvement associé au principe de transparence de l'action de l'État : ouverture dans le sens de l'élargissement des communs de la connaissance, qui commence par l'ouverture des données (Lehmans, 2017; Gil, 2022) et protection des droits des personnes, qui limite les possibilités de mobilisation des données.

À ces principes de base garantis par la loi, il faut ajouter celui de souveraineté technologique, qui concerne les usages des données en France dans le partage entre l'État et les entreprises, et au niveau international, pour l'hébergement sur des serveurs et les usages potentiels des données à l'étranger. Cette souveraineté numérique fait partie des choix de gouvernance. Elle fait référence à :

« la capacité d'un État de contrôler techniquement et juridiquement son destin numérique (données, matériel et logiciels). Ainsi que la capacité d'un pays et de ses institutions à faire face aux préoccupations liées à la dépendance technologique envers des acteurs étrangers dans le domaine numérique, notamment en ce qui concerne l'hébergement, le traitement et la protection des données » (Bouzidi, 2024).

Le ministère de l'Éducation nationale et ses prestataires en France, en tant que concepteurs des logiciels et services numériques pour l'éducation, participent au déploiement de la mise en données de l'éducation à travers les systèmes d'information. Malgré les discours des entreprises du secteur des *Ed-Techs* sur le partage et le respect de valeurs communes au modèle éducatif français, et malgré le soutien financier de l'État accordé à cette filière dans le cadre d'expérimentations et de programmes dédiés (Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA), French Tech...), l'effectivité de la souveraineté numérique n'est pas toujours garantie dans ce secteur. En témoigne l'exemple de Lalilo, une application Web d'apprentissage différencié de la lecture, développée en partenariat avec l'Éducation nationale et des enseignants qui ont travaillé gratuitement à son amélioration, et vendue en 2021 au groupe américain Renaissance Learning (Inaudi et Francony, 2022). L'aide de l'État français n'a donc pas empêché, au contraire, la capitalisation de l'entreprise dans une perspective de rentabilité financière au profit d'un groupe américain. À l'inverse, le logiciel Pronote, qui gère la très grande partie des données de vie scolaire des établissements scolaires en France, a longtemps appartenu à la société privée Index Éducation. Le ministère de l'Éducation nationale n'a réagi que tardivement à cette situation, qui donnait à une organisation privée des moyens de contrôle des données scolaires de nombreux élèves. La majorité de ses parts a été rachetée, en 2020 seulement, par Docaposte, filiale de La Poste. Les rachats d'entreprises détentrices de données, dans les deux sens, soulèvent la question de la protection des données personnelles et de l'application du principe de souveraineté.

Depuis ces dernières années, le développement des technologies d'intelligence artificielle (IA) éclaire avec plus de vivacité l'importance des normes éthiques et du cadre juridique garantissant le respect des libertés fondamentales propres à l'État de droit au sujet de la gouvernance des données. Ce cadre crée une différence marquée dans le statut et les possibilités laissées aux entreprises de mobiliser des données entre l'Europe et les États-Unis, notamment. La loi européenne sur l'intelligence artificielle, *AI Act*, de 2024, vise à établir un cadre juridique harmonisé pour l'IA au sein de l'Union européenne, en garantissant la sécurité et le respect des droits fondamentaux. L'*AI Act* propose une classification des systèmes d'IA en fonction de leur niveau de risque, allant des risques inacceptables aux risques minimaux. Ses modalités d'application pour l'éducation en France entrent progressivement en vigueur, à l'heure où les pressions de la politique internationale, venant notamment des entreprises américaines et chinoises, risquent de remettre en cause le principe même d'un contrôle des IA. Ainsi, de nouveaux enjeux se profilent en éducation et soulèvent des réflexions critiques.



Enjeux des données pour l'éducation

La densification de l'activité liée à la collecte, la mise à disposition, l'ouverture et les usages des données soulèvent des enjeux politiques et économiques, dont l'évocation éclaire notre problématique. La question du pilotage par les données fait référence à un modèle déjà ancien, mettant en relief la montée de l'approche statistique dans les sciences humaines et sociales (Desrosières, 2008), à partir de données quantitatives et traitables numériquement (Grek *et al.*, 2020). Les discours institutionnels en circulation renforcent cette systématisation du recours aux données comme un moyen de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Cette perspective de la mesure quantifiée fait disparaître celle de choix politiques fondamentaux débattus démocratiquement au profit d'un pilotage rationnel et presque automatisé. Ainsi les données sont perçues, dans de nombreux domaines de la vie économique et politique, comme « l'or noir du 21^e siècle » (Lemaire, 2022, cité par Verdi, 2022; Brousseau, 2022). Le domaine de l'éducation, qui représente un marché considérable, n'y échappe pas. Mais les données qui le concernent restent sensibles et protégées par le droit. Une accélération notable s'est produite sous l'effet des grandes enquêtes internationales comme PISA (Lessard, 2021) et de la valorisation de l'approche quantitativiste de la recherche en éducation par la psychologie cognitive (Tual *et al.*, 2024) notamment. Le programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE), par exemple, créé en 2021 dans le cadre des investissements d'avenir, affiche un objectif de promotion de l'utilisation des résultats de la recherche et des données en éducation à destination des « acteurs de la recherche et de l'éducation (responsables politiques, cadres, personnels de l'éducation nationale, association, etc.¹) ». Il illustre une réponse à l'appel à la création d'infrastructures de partage des données (Létourneau, 2024). Cela représente bien plus qu'une simple transformation des pratiques de pilotage et de gestion basées sur la quantification et le traitement de données (Jaton et Vinck, 2016). Dans le domaine de l'éducation, il s'agit d'améliorer les performances du système à l'aide de mesures objectives. Celles-ci concernent l'organisation, grâce aux outils d'aide à la décision, et la pédagogie, grâce aux outils d'accompagnement à la réussite des élèves.

Le recours aux données pour le pilotage de l'éducation soulève plusieurs problèmes (Selwyn, 2015). Les inégalités d'accès et le rôle des données dans les modes d'organisation d'inspiration néolibérale transforment l'éducation en marché (Maroy, 2021). Le contrôle managérial par les données offre aux cadres des outils de surveillance fine des activités autour de l'évaluation des élèves et des enseignants. Il en résulte la montée de ce que l'on appelle la « dataveillance » après Roger Clarke (2023), c'est-à-dire la surveillance sans limite éthique des hommes à partir des données disponibles. Enfin est pointée la nature réductionniste de la représentation des questions d'éducation quand elle est basée uniquement sur les données quantitatives. Certains auteurs parlent de « data-colonialisme » en référence à des formes modernes de colonialisme à travers la façon d'étudier les questions d'éducation à partir de données fondées sur une épistémologie occidental-centrée (Couldry et Mejias, 2019) ou encore au capitalisme des données qui s'instaure dans une nouvelle relation aux ressources du monde que sont les données et non plus les terres (Mumford, 2022) et dans le rapport au pouvoir (Selwyn, 2022) qui en découle.

Une approche critique (Collin et Hennetier, 2024) suggère alors de porter plus d'attention à la qualité des données, et de développer des recherches pour analyser et mieux comprendre la place qu'occupent ces données dans les modes de pilotage et les prises de décisions. Les effets des usages des données peuvent avoir des conséquences importantes, non seulement sur les choix de politiques pédagogiques, mais aussi sur les destins individuels. Les décisions individuelles d'orientation, les classements par établissement des élèves, l'attention portée sélectivement à certaines questions à un moment donné (la laïcité, le harcèlement, le climat scolaire, les réseaux sociaux, etc.) s'appuient sur des données statistiques. Le choix de recueillir et de mobiliser ces données a des conséquences sur le traitement politique ou médiatique des questions éducatives. Comme le souligne Sylvie Leleu-Merviel (2016), les

¹ Idée Éducation, *Innovations, Données et Expérimentations en Éducation*, <https://www.idee-education.fr/>, page visitée le 11 avril 2025.



données sont d'abord captées et obtenues dans un objectif précis. Ce constat appelle une « éthique située » (Zacklad et Rouvroy, 2022), c'est-à-dire l'effort de considérer dans quel contexte et dans quelle perspective certaines données sont recueillies et font l'objet d'un traitement algorithmique. Par exemple, le fonctionnement des systèmes destinés à l'orientation comme la plateforme Parcoursup repose sur des traitements de données qui sont longtemps restés opaques et produisent des effets inégalitaires (Jacob et Brousseau, 2025). Le développement d'usages basés sur les IA, dont le principe est la résolution de problèmes par le traitement algorithmique et computationnel, amplifie ces effets. Nous n'avons pas centré notre analyse spécifiquement sur les IA, car c'est la question des données qui nourrissent les systèmes qui nous intéresse au premier chef. Dans les IA génératives, la question des données devient plus complexe encore, puisque les systèmes relèvent de la « boîte noire ». Bruno Bachimont (2021) rappelle que « du texte calculé aux textes de son interprétation, (...) le traitement algorithmique n'est qu'un intermédiaire, une étape qui ne doit pas se solder par une interprétation paresseuse des résultats ». Les questions en jeu, au-delà des normes juridiques, sont donc politiques et culturelles. C'est la raison pour laquelle la mise en données de l'éducation relève non seulement d'une approche organisationnelle et technologique, mais aussi d'une interrogation téléologique et critique sur les représentations, les systèmes de valeurs et les imaginaires qui sont mobilisés.

Pilotage par les données et transformation de l'éducation : méthodologie

La question des représentations des acteurs de l'éducation, depuis les enseignants jusqu'aux décideurs politiques et administratifs, a été soulevée dans le cadre du projet de recherche DEFI (Données pour l'Éducation, la Formation, l'Innovation) soutenu par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) au sein du ministère de l'Éducation nationale (DNE-TN2, 2022). Ce projet portait sur la littératie des données, que l'on peut définir comme la capacité à comprendre les enjeux de la production, de l'organisation et de l'exploitation des données, et à les utiliser efficacement et de manière critique et créative dans le contexte scolaire (Verdi *et al.*, 2025). Le premier axe du projet DEFI était consacré à l'analyse des représentations et pratiques de gouvernance des données. Dans un premier temps a été rassemblé un corpus de documents de référence traitant directement de la politique de gestion des données au ministère de l'Éducation nationale. Le corpus sur lequel s'appuie cet article se compose des discours officiels publiés sur le site du Ministère autour de quatre documents centraux reflétant la politique récemment mise en place.



Tableau 1

Corpus de documents institutionnels sur la gouvernance des données en éducation

Type de document	Auteur	Titre	Date
Stratégique (feuille de route)	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	Feuille de route pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'École, de la Jeunesse et des Sports (16 pages)	2021
Stratégique	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027 (41 pages)	2023
Tactique (plan d'action)	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (16 pages)	2024
Technique	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	Doctrine technique du numérique pour l'éducation (78 pages)	Juillet 2024

Ce cadre institutionnel et argumentatif dessine la prescription, ce qui est attendu par le Ministère, et qui contraint les acteurs. Il doit être considéré dans son contexte communicationnel sur le site du Ministère, que nous avons consulté régulièrement. Les documents choisis ont fait l'objet d'une analyse lexicologique et thématique destinée à repérer et à cartographier les références mobilisées autour du thème de la gouvernance des données. Il s'agit de repérer, dans un premier temps, les constructions de systèmes de références et de normes mobilisés dans les documents qui proposent la mise à l'agenda et la problématisation de la question de la production, de la gestion et de la mobilisation des données. Les documents ont fait l'objet d'un codage centré sur les catégories des définitions, des normes, des valeurs, des objectifs politiques, des acteurs mentionnés, des moyens de communication et de médiation mobilisés autour de la gouvernance des données.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à savoir comment les acteurs centraux de l'éducation s'emparent du cadre stratégique, tactique et technique, repéré dans l'analyse des documents. Cette approche de leur traduction, directement inspirée de la sociologie de la traduction (Akrich, Callon et Latour, 2008) est abordée dans leur propre discours et récit. Dans une perspective sémio-pragmatique, il s'agit de comprendre comment ces acteurs construisent un sens qui leur offre des outils discursifs et pratiques pour l'action, sa transformation ou la persuasion dans leur champ d'activité, en fonction de leur positionnement dans l'organisation de l'éducation. Plus précisément, nous avons interrogé différents acteurs sur leurs conceptions des données de l'éducation et leur rôle dans le contexte actuel. Dans cette perspective, une série d'entretiens (N = 20) a été menée auprès d'acteurs issus des secteurs public, associatif et privé, impliqués dans les questions de gouvernance des données de l'éducation. Les acteurs interrogés ont été sollicités en fonction de leur appartenance à différentes structures, à différents services ministériels et périphériques qui jouent un rôle central et représentent plusieurs points de vue et niveaux



de gouvernance² : la Direction du numérique pour l'éducation (DNE), la DEPP, le Comité d'éthique pour les données d'éducation, des délégués régionaux académiques pour le numérique éducatif (DRANE), la *start-up* d'État PIX, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'association des entreprises de la filière *Ed-Tech* France, les acteurs du programme IDEE, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les entretiens ont tous été menés à distance, ont duré d'une heure à une heure trente, à partir d'une grille commune, puis ont été retranscrits. Les interrogations comprenaient 1) la définition des données, 2) les enjeux de gouvernance, 3) le rôle des acteurs dans la gouvernance des données, 4) la manière dont se déroulent les étapes de production, les usages ainsi que la communication et la valorisation des données, 5) les compétences requises et la formation des acteurs.

Notre analyse s'appuie sur le cadre de référence sociotechnique de Flichy (2003) qui distingue le cadre de fonctionnement du cadre d'usage. Le premier renvoie à la logique technique, aux contraintes, aux choix de conception et à la manière dont l'objet est censé opérer, alors que le second renvoie aux usages, aux représentations, aux pratiques et à l'appropriation par les usagers. Pour Flichy, ces deux cadres participent d'une dynamique de coconstruction par la confrontation des objets avec les acteurs et entre les acteurs. Nous nous inspirons également, pour l'analyse, du modèle proposé par Collin et Hennetier (2024) qui repose sur l'articulation de trois dimensions : technique (écarts entre attentes positives vers les données et réalité de leur usage; enjeux techniques de la gouvernance scolaire), politique (description de l'usage des données; mécompréhensions et mésusages des données; modèles prescriptifs d'usages des données; imputabilité performative par les données), sociale (nouveaux acteurs et nouveaux rôles; nouveaux espaces et modalités de gouvernance scolaire; mise à distance d'acteurs clés : enseignants, élèves, parents). Ces catégories permettent de porter une attention particulière aux représentations, aux écarts et aux tensions qui se jouent dans la construction du cadre sociotechnique d'une gouvernance des données en éducation. Les transcriptions des entretiens semi-directifs ainsi que les éléments repérés dans les textes officiels du corpus de référence ont été examinés à partir de cette grille de codage³.

Résultats : représentations et tensions sur la cadre de gouvernance des données en éducation

Dans cet article, nous donnons à voir deux catégories qui ressortent de manière prégnante de nos analyses auprès des différents acteurs : les représentations de la performativité de la collecte des données en éducation et de la performance supposée de leur exploitation; les tensions qui émergent et témoignent de la difficulté d'articuler les dimensions techniques, politiques et sociales.

Le pilotage de l'éducation par les données pour la performance

Dans les textes institutionnels, le pilotage par les données est envisagé à différents niveaux : 1) politique et culturel; 2) pédagogique; 3) administratif. Au premier niveau, l'action 1 du Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports annonce vouloir « sensibiliser les décideurs publics et les agents au pilotage des politiques publiques par la donnée et aux moyens nécessaires pour le mettre en œuvre ». Dans la Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, il est également mentionné que « le défi n'est pas de libérer une importante

² La liste précise des acteurs interrogés ne peut pas être intégrée à l'article dans un souci de respect de leur anonymat, qui serait brisé par la seule évocation de leur poste. Nous préférons indiquer les organisations auxquels ils appartiennent.

³ Après avoir corrigé et nous être assurées de la qualité des transcriptions d'entretiens avec un premier traitement des enregistrements à l'aide de Whisper via la plateforme Sharedocs d'Humanum, nous avons procédé à la technique du « pair-coding », ou codage des données en binôme, suivant les étapes de 1) codage individuel à partir de la grille retenue conjointement; 2) confrontation des codages et discussion; 3) pour harmoniser les résultats. Nous avons extrait des verbatims significatifs.



quantité de données, mais de faire évoluer culturellement et techniquement les acteurs de l'éducation pour faire de ces informations un "actif stratégique de l'éducation" ». Ce niveau vise un changement de modèle pour aller vers une culture de la donnée qui sous-tend une culture du pilotage par les données. Ce changement est organisé notamment dans un ensemble de formations destinées à familiariser les personnels de l'éducation avec les différents aspects liés à la gestion et à l'exploitation des données. Au niveau pédagogique (2), l'action 15 de ce même plan propose un tableau de bord de pilotage au profit des établissements, des départements, des académies et de l'administration centrale, intégrant un ensemble de données collectées et produites par les établissements scolaires, notamment à partir du Livret Scolaire Unique (LSU). Un acteur interrogé témoigne des tensions entre le passage du cadre de fonctionnement au cadre d'usage : « Typiquement, même Pronote (...), c'est quelque chose qui n'aurait jamais dû nous échapper (...) et qui fait qu'on n'a pas les données en temps réel, on manque d'informations et que parfois on est complètement à l'aveugle. » (ENT-007). On remarque ici que les enseignants ne sont pas ciblés et qu'il est plutôt question de pilotage pédagogique par les instances de direction. Au niveau administratif (3), il est indiqué, dans la rubrique du site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2025) consacrée à « l'intelligence artificielle au service de l'éducation », que les agents gestionnaires des ressources humaines seront équipés d'une IA générative qui « aidera à répondre aux questions administratives ou réglementaires relatives aux ressources humaines des plus de 1,2 million de personnels de l'Éducation nationale ». Les documents du cadre mentionnent l'IA essentiellement comme une technologie d'aide à la décision en rejetant toute automatisation des décisions, tout remplacement des enseignants par les IA (Plan d'action), et en mettant en avant le principe d'explicabilité (feuille de route), ce qui freine l'usage des IA génératives en dehors des services d'information mentionnés sur le site du Ministère. Les données administratives sont vues comme des ressources potentielles pour l'optimisation du service public de l'éducation et un comme carburant de technologies d'intelligence artificielle dédiées.

Plusieurs acteurs interrogés sur les usages potentiels des données en éducation font des propositions précises de valorisation. Pour les acteurs du secteur des *Ed-Techs*, comme pour les cadres de l'éducation, les données produites au sein du ministère de l'Éducation nationale sont considérées comme des indicateurs qui devraient être mis à disposition et mobilisés pour évaluer l'efficacité du système éducatif. Chez les premiers, ce sont les enjeux économiques qui sont mis en avant :

« sur le numérique éducatif clairement, il y a un enjeu d'appréciation de l'efficacité de la dépense et donc un enjeu de partage de données de ce qu'a produit cette dépense publique. Et d'ajustement et de capacité à en tirer des leçons, des enseignements, en accélérant ce qui fonctionne, en débranchant ce qui ne fonctionne pas, etc. » (ENT-003)

Le discours est utilitariste et sous-entend que l'action de l'État doit être évaluée à l'aide de critères qui justifient le recours aux entreprises privées, agiles et proactives, pour compenser les défauts du système public quand c'est nécessaire, dans une perspective néo-libérale. En outre, la mise à disposition des données concernant les élèves est demandée avec force par ce secteur des *Ed-Techs*, qui construit toute son offre sur leur mobilisation pour fournir des services alternatifs et individualisés. Du côté des cadres de l'éducation, les données sont aussi considérées comme des éléments objectifs de preuve permettant de mesurer les performances et d'assurer l'amélioration des actions mises en œuvre :

« C'est récent parce qu'à partir du moment où on s'est rendu compte que parfois on pilotait un peu à l'intuition et à l'expérience (...). Voilà, on va dire ça comme ça. Ça pouvait tomber juste, mais souvent ça pouvait tomber faux. » (ENT-004)



Un autre cadre ajoute :

« Il y a un enjeu très fort sur le pilotage par la donnée parce qu'en fait c'est dans nos stratégies qui s'accompagnent d'une doctrine technique qui cherche un petit peu à faire en sorte qu'on arrive à avoir entre guillemets en temps réel un certain nombre de données qui puissent nous permettre d'analyser et puis de corriger, etc. » (ENT-007)

Ces représentations des données les inscrivent comme des indices objectifs, permettant de mettre au jour les problèmes et d'agir en conséquence (Van Dijck, 2014). La qualité de la gouvernance et des données elles-mêmes n'est pas remise en question ici. L'attention des acteurs se porte plutôt sur les compétences nécessaires pour traiter et exploiter ces données, de façon efficace et rapide pour accélérer la prise de décisions à l'aide de tableaux de bord adaptés.

La tension entre ouverture des données, transparence et rapports de pouvoir

Les discours analysés témoignent de multiples tensions qui émergent dans la construction de ce cadre sociotechnique. L'appel à un usage massif des données dans une perspective de performance et d'élargissement de l'offre de services est freiné par les références à des principes contradictoires qui ressortent des discours et de l'analyse du cadre politique de la gouvernance des données : la protection des données personnelles, la mobilisation de communs numériques qui échappent aux règles du marché et assurent un partage des connaissances associées aux usages collaboratifs des données, l'établissement de contre-pouvoirs régulateurs. Le directeur des affaires juridiques est responsable du traitement des données pour le Ministère, et des délégués académiques à la protection des données (DPD) dans les rectorats sont nommés, bien que disposant de moyens restreints. Parallèlement, les chefs d'établissement sont responsables du traitement des données dans chaque établissement. À chaque niveau de collecte de données, on note des réticences qui font apparaître des tensions entre les cadres technique, politique et social : « Pour l'instant, c'est pas mal interne, parce que ça pose effectivement des questions juridiques, des questions d'identification des personnes, de qui a le droit de voir quelle donnée, tout ça » (ENT-014).

Sur le plan du pilotage, l'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC), nommé depuis 2021, est responsable de la stratégie des données au sein de la Direction du numérique pour l'éducation à partir de la feuille de route *Pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'École, de la Jeunesse et des Sports*. Ces dernières années, ce service a intégré de nouvelles compétences à travers différents recrutements et postes clés, tels que celui de chef de projets logiciels et ressources éducatives libres, ou encore celui de chef de projets communs numériques et mixité. Un réseau d'acteurs militants issus du monde numérique et imprégnés de l'éthique *hacker* porte un discours réformiste autour des communs numériques (Shulz, 2024), attentif à la formation des tous les personnels de l'éducation et élèves à la protection des données personnelles et au développement de l'autonomie numérique au sein du Ministère. Ces acteurs soulèvent des contradictions : « Par rapport aux communs, on devrait plutôt, dès le départ, repenser les marchés publics. Moi, je suis pour des appels à communs, donc pas des appels à projet classiques. » (ENT-007). Le positionnement de ces acteurs au Ministère n'est pas neutre. Il place l'institution éducative dans une « transition numérique inclusive » (Doctrine technique du numérique pour l'éducation), c'est-à-dire un changement qui prend en compte les besoins d'accompagnement et de formation des acteurs. Il mobilise également le principe de la *compliance*, qui désigne l'ensemble des processus mis en place par une organisation pour s'assurer du respect des règles juridiques et déontologiques associées au RGPD qui s'appliquent à ses activités. On trouve dans cet agencement la perspective d'un réformisme militant, à travers le déploiement d'une stratégie de réinterprétation des missions liées à la gestion des données valorisant la promotion de nouveaux services,



à l'heure où les développements récents des technologies de l'intelligence artificielle posent des questions éthiques et environnementales vives. Les acteurs interrogés au sein du service de la Direction du numérique pour l'éducation témoignent de l'intégration de ces valeurs qui relèvent d'enjeux politiques qu'ils associent à la citoyenneté et la responsabilité : « le citoyen de demain, c'est un citoyen qui sera autonome, parce que la souveraineté, ce n'est pas uniquement la souveraineté du pays, c'est aussi l'autonomie des esprits » (ENT-001). Les références des discours, entre les injonctions de pilotage par les données pour les cadres de l'éducation et l'appel à l'autonomie dans les services chargés de définir le cadre de la gestion des données, ne sont donc pas univoques. Elles traduisent de potentielles tensions entre des enjeux logiquement peu conciliables.

Dans la stratégie d'une politique réformatrice, le choix des partenaires industriels et l'attention à leurs pratiques de gestion des données sont des éléments valorisés dans les discours, après une période de laissez-faire en matière de numérique pour l'école. On l'a vu pour le logiciel Pronote, ramené dans le giron de l'État au nom du principe de souveraineté. De même, les partenariats noués par le passé avec Microsoft se révèlent aujourd'hui en contradiction avec les valeurs mises en avant. Pour certains acteurs, défenseurs et militants du logiciel libre, l'offre sur le marché est désormais claire.

« Ce n'est pas antinomique, pour le logiciel libre, vous avez deux contributeurs mondiaux, c'est Google et Microsoft. C'est ceux qui produisent le plus de logiciels libres quasiment. Mais il y a quand même une différence entre être contributeur en matière de logiciels libres et avoir un commun numérique. Le commun numérique, cela veut dire que la gouvernance est partagée. Le sens est partagé. » (ENT-001)

Compte tenu de ces prises de position, des efforts importants ont également été investis du côté du développement de logiciels dans le cadre du projet Services Numériques Partagés responsable de la suite d'outils Apps.education mis à la disposition des agents du ministère de l'Éducation nationale. Des espaces numériques tels que la Forge des communs numériques sont également promus pour proposer aux enseignants un espace commun et participatif (GitLab), en gouvernance partagée entre le Ministère et la communauté des enseignants. Cette innovation dans la politique peut être source de tensions comme en témoigne un acteur du Ministère :

« Ici, nous marchons sur deux jambes. La jambe Ed-Tech, c'est vraiment la jambe assez classique. Le Ministère a toujours eu un rôle d'impulser et de favoriser l'émergence d'acteurs économiques de l'éducation, qui innove, qui apportent plus de choses. Et la jambe « communs numériques », justement, où là, c'est nouveau. » (ENT-007)

Si les enseignants comme les établissements scolaires restent détenteurs d'une liberté pédagogique, le choix des outils pédagogiques et des abonnements à des logiciels propriétaires doit « répondre aux orientations pédagogiques et aux prescriptions juridiques et techniques du ministère en charge de l'éducation » (Doctrine technique du numérique pour l'éducation). Cela nécessite de définir des formats de données communs et de spécifier un ensemble de normes et de protocoles pour garantir l'interopérabilité des données avec les systèmes d'information ministériels.

En parallèle, depuis 2019, un Comité d'éthique pour les données d'éducation a été mis en place par le Ministère, à côté des actions de la CNIL, et en complémentarité avec le délégué à la protection des données et l'administrateur ministériel des données, les inspections générales du Ministère, la direction des affaires juridiques, celle de l'évaluation, de la prospective et de la performance, celle du numérique pour l'éducation. Ce comité indépendant a pour mission de conduire et de développer la réflexion sur les aspects éthiques associés à l'utilisation des données d'éducation, afin de garantir un juste équilibre entre la valorisation et la protection de la donnée. Cependant, cette instance reste consultative, et ses propositions et avis ne sont pas nécessairement suivis d'effets.



Comme toute administration publique, l'Éducation nationale a l'obligation, depuis la Loi pour une République numérique de 2016, d'ouvrir les données anonymes dites d'intérêt général qu'elle produit pour les mettre à la disposition du grand public. Elle publie, dans ce cadre, des jeux de données disponibles sur la plateforme Data.gouv.fr. La DEPP, dont l'étude statistique est le métier, fournit des informations utiles à des fins de pilotage. Ses responsables restent très prudents dans les usages politiques potentiels des données publiées, sur la perception, notamment par les enseignants, des dangers liés à la collecte de données. Là encore, la tension entre l'objectif d'ouverture des données dans le sens de la transparence et la méfiance par rapport aux risques d'instrumentalisation des données statistiques révèle la complexité de la problématique de la gouvernance des données. Les demandes de mise à disposition de données, de la part des services, des *Ed-Techs* ou des médias notamment, se heurtent à des résistances de la part des services producteurs de données, qui craignent des répercussions et des risques pour les personnes, au regard de la protection des données à caractère personnel, ou pour les groupes sociaux, au regard des possibilités de croiser les données pour en tirer des conclusions à potentiel discriminatoire ou décontextualisé. Par ailleurs, les responsables de la DEPP militent pour le développement d'une littératie statistique dans les usages des données et d'une formation de tous les acteurs.

« Tout ce qui peut, tout ce qui pourrait conduire aussi à mener une espèce de déterminisme social, en gros, on dit que dès le CP, t'es maghrébin, t'es dans un quartier sensible, ton frère n'a pas réussi à faire d'études, donc toi, hop, on t'envoie dans une voie de garage. Tout ce qui amènerait un déterminisme social, on est très vigilants là-dessus. » (ENT-005)

Discussion : limites et freins aux ambitions affichées

La culture de la gouvernance et du pilotage par les données se heurte à des limites : écarts entre les perceptions d'un horizon de performance du pilotage par les données d'un côté et la réalité de la qualité et de l'accès à certaines données de l'autre; écarts entre les représentations de ce que doit être la gouvernance des données de l'éducation d'un côté et la dépendance avec des logiciels et services fournis par des entreprises privées de l'autre; écarts entre la volonté politique d'ouverture des données de l'éducation d'un côté et les nécessités éthiques de protection des données de l'autre. Ces limites sont renforcées, d'un côté par le manque de formation et de moyens des acteurs intervenant dans le cycle de vie des données et, de l'autre, par le caractère descendant et hiérarchisé de la mise en œuvre des politiques. Celles-ci font peu de place à l'acculturation des acteurs de terrain et à leur participation à la gouvernance des données, malgré les ambitions affichées autour des communs numériques. En effet, les cultures des acteurs de l'éducation sont marquées par des champs de référence contradictoires du point de vue idéologique. La référence au partage et à la philosophie des communs de la connaissance est peu compatible avec les choix pragmatiques d'héberger les données dans des espaces gérés par les grandes entreprises américaines du numérique. La référence à la souveraineté des données se heurte à la recherche de l'efficacité dans la gestion quotidienne. La référence au pilotage optimisé et rationalisé par les données se heurte aux difficultés dans le contrôle du cycle de vie des données, du point de vue des pratiques réelles. On voit, dans des discours, que les représentations de la donnée sont marquées par des stéréotypes en circulation liés à des cultures professionnelles qui incitent à considérer la donnée comme élément de preuve objectif et irréfutable, ressource mobilisable, pour les uns, comme une source de danger et un objet à protéger, pour les autres. Plusieurs acteurs interrogés appellent au développement d'une littératie de la donnée, numérique et statistique. Des formations pourraient déconstruire les stéréotypes pour favoriser une compréhension de l'ensemble du cycle de vie des données avec tous les acteurs de la chaîne. Le sujet de la donnée est cependant perçu par les enseignants comme lointain, technique et complexe (Capelle et Chagnoux, 2023).



Enfin, le déploiement par le haut des politiques de la donnée entre en contradiction avec les ambitions affichées pour le développement d'une culture « bottom-up » des communs. Malgré l'effort de transparence, la restructuration des services, dans le sens d'une urbanisation des systèmes d'information, et la création des postes en faveur de l'ouverture et du partage d'informations entre les différents acteurs, les objectifs de valorisation des données peuvent osciller entre la recherche de rentabilité financière du côté des *Ed-Techs*, et le souci de protection du côté des services, entre l'évaluation purement quantitative des activités et l'appel au déploiement d'une culture critique.

Conclusion

L'analyse des discours et des imaginaires sur la gouvernance des données en éducation témoigne de la construction complexe d'un cadre sociotechnique qui intègre des normes de fonctionnement et des normes d'usage, dans le sens d'un souci de rationalisation au service du pilotage et de l'amélioration des résultats de l'éducation. Le pilotage visé fonctionne sur la base d'une quantification de toutes les activités, notamment pédagogiques. Cette analyse reste limitée, du point de vue méthodologique, par les contraintes temporelles, pour un domaine en évolution rapide, et des moyens qui interdisent d'élargir le nombre et l'origine des acteurs interrogés afin de comprendre plus précisément la mise en œuvre des politiques sur le terrain. L'enquête s'est aussi heurtée aux refus de certains acteurs de s'exprimer et à la prudence de beaucoup d'entre eux. Elle fait apparaître plusieurs constats : le premier concerne l'horizon prometteur du pilotage par la donnée dans les imaginaires portés par les discours sur la valorisation des données en éducation; le deuxième révèle les tensions inhérentes aux valeurs portées dans ces discours, entre l'ouverture des données, la transparence, l'explicabilité et les rapports de pouvoir dans la question de la souveraineté des données; le troisième met en évidence les limites et les freins aux ambitions affichées, notamment dans les cultures professionnelles marquées par des champs de référence contradictoires, du point de vue idéologique, et la complexité du contrôle du cycle de vie des données, du point de vue des pratiques réelles, au-delà des représentations technicistes. Des injonctions paradoxales se croisent à partir de systèmes de valeurs qui coexistent actuellement dans les services de l'éducation : appel à la souveraineté des données, c'est-à-dire au contrôle et à la gestion par l'État, et développement des partenariats avec les entreprises privées dans une perspective néo-libérale, culture de la participation et des communs, et prudence quant à l'instrumentalisation et à l'ouverture des données, éthique du numérique et efficacité du pilotage. La transition numérique à l'œuvre, en France comme ailleurs dans le monde, incluant des acteurs aux cultures des données hétérogènes, largement amplifiée et complexifiée par la massification des usages des IA génératives, offre cependant un cadre propice aux débats pour construire une gouvernance négociée. Une approche politique et critique de cette gouvernance reste incontournable pour en comprendre les enjeux. Le sujet des IA généralisées a ouvert une nouvelle ère et de nouvelles questions fondamentales qui restent à investir pour la recherche.

Liste des références

- Akrich, M., Callon, M., et Latour, B. (dir.). (2008). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Presses des Mines via OpenEdition.
- Atal, I. et Froidevaux, C. (2020). Enjeux d'éthique des usages des données numériques d'éducation dans le contexte de la pandémie. Avis n° 2020-1. Comité d'éthique pour les données d'éducation, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et du Sport. <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Avis%20n%C2%B02020-1%20-%20Enjeux%20d%23039:%C3%A9thique%20des%20usages%20des%20donn%C3%A9es%20num%C3%A9riques%20d%23039:%C3%A9ducation%20dans%20le%20contexte%20de%20la%20pand%C3%A9mie%20-291423.pdf>



- Bachimont, B. (2021). La complexité herméneutique à l'épreuve du calcul. *Interfaces numériques*, 10(3). <https://www.unilim.fr/interfaces-numeriques/4686>
- Baye, A et Bluge, V. (2016). L'éducation fondée sur des preuves. *Rapport réalisé dans le cadre du Pacte d'excellence*. Orbi. <https://hdl.handle.net/2268/252129>
- Bellon, A. (2023). Protéger les données. Entre mission politique et pratiques administratives, enquête sur le travail de la CNIL. Dans A. Théviot (dir.). *Gouverner par les données? Pour une sociologie politique du numérique*, ENS Éditions.
- Bouzidi, A. (2024). La souveraineté numérique à l'ère de l'Intelligence Artificielle. *Revue de l'Intelligence Artificielle et du développement territorial durable*, 1(1), 28.
- Brousseau, E. (2022). Organiser la valorisation de l'or noir du XXI^e siècle. *Annales des mines. Enjeux numériques*, 18, 2, 15-23. <https://stm.cairn.info/revue-enjeux-numeriques-2022-2-page-15>
- Capelle, C. et Chagnoux, M. (2023). Former à la littératie de données : les stratégies de réduction de la complexité. Dans *La numérisation des sociétés*. <https://hal.science/hal-04598702v1>
- Clarke, R. (2023). Dataveillance: delivering 1984. Dans L. Green et R. Guinery, *Framing Technology* (p. 117-130). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003416494>
- Collin, S. (2026). La gestion des données. Dans D. Bergeron (dir.), *Nouvelle vision du numérique pour une gestion en éducation efficace* (p. 49-70). Éditions JFD.
- Collin, S. et Hennetier, C. (2024). Gouverner l'école à l'heure de l'IA : synthèse des connaissances sur la gouvernance scolaire basée sur les données. *Médiations et médiatisations*, 18, 43-66. <https://doi.org/10.52358/mm.vi18.412>
- Couldry, N. et Mejias, U. (2019). Data colonialism: Rethinking big data's relation to the contemporary subject. *Television & new media*, 20(4), 336-349. <https://doi.org/10.1177/1527476418796632>
- Desrosières, A. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification*. La Découverte.
- DNE-TN2 (2022). *Littératie des données : GTnum #DEFI (Données pour l'Éducation, la Formation, l'Innovation). Éducation, numérique et recherche*. <https://doi.org/10.58079/o37x>.
- Flichy, P. (2003). *L'innovation technique : récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*. La Découverte.
- Gil, L. (2022). *La gouvernance des données en tant que « biens communs » : étude juridicostratégique pour une valorisation publique des données informationnelles* [thèse de doctorat de droit, Université de Lille, France]. <https://theses.fr/2022ULILD018>
- Grek, S., Maroy, C. et Verger, A. (dir.) (2020). *World yearbook of education 2021: Accountability and datafication in the governance of education*. Routledge.
- Inaudi, A. et Francony, J.-M. (2022). Les EdTech, régulateurs du numérique éducatif? *Communication, technologies et développement*, 12. <https://doi.org/10.4000/ctd.8009>
- Jacob, S., et Brousseau, S. (2025). *Quand l'algorithme décide : l'État, l'IA et nous*. Presses de l'Université Laval.
- Jaton, F. et Vinck, D. (2016). Processus frictionnels de mises en bases de données. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10(4), 489-504. <https://doi.org/10.3917/rac.033.0489>
- Lehmans, A. (2017). Données ouvertes et redéfinition de la culture de l'information dans les organisations. Vers une culture de la donnée. *Communication et organisation*, (51), 15-26. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.5495>
- Lehmans, A. (2018). L'horizon d'une culture de la donnée ouverte : de l'utopie aux pratiques de gouvernance des données. *Revue COSSI : communication, organisation, société du savoir et information*. <https://hal.science/hal-01770335v1>
- Leleu-Merviel, S. (2010). Le sens aux interstices, émergence de reliances complexes. Colloque international francophone Complexité 2010. Lille, France.
- Leleu-Merviel, S. (2016). La signification canalisée par l'horizon de pertinence, des saisies aux agrégats via les données. *Revue des Interactions Humaines Médiatisées (RIHM)*, 17(1), 107-139. <https://hal.science/hal-03184831v1>
- Lessard, C. (2021). Les organisations internationales et l'éducation dénationalisée d'un apprenant perpétuel et adaptable. *Revista Educativa-Revista de Educação*, 24, 37. <https://doi.org/10.18224/educ.v24i1.8649>
- Maroy, C. (2021). *L'école québécoise à l'épreuve de la gestion axée sur les résultats. Sociologie de la mise en œuvre d'une politique néo-libérale*. Presses de l'Université Laval.



- Maurel, D., Zwarich, N. et Verlaet, L. (2022). Introduction : pouvoir et stratégie des acteurs de la gouvernance de l'information. *Communication & management*, 19, 5-10.
<https://shs.cairn.info/revue-communication-et-management-2022-2?lang=fr>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2021). *La feuille de route 2021-2024 du MESRI sur la politique des données, des algorithmes et des codes sources*.
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-feuille-de-route-2021-2024-du-mesri-sur-la-politique-des-donnees-des-algorithmes-et-des-codes-50534>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2024). *Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*.
<https://www.education.gouv.fr/le-plan-d-action-2024-2027-pour-une-politique-ambitieuse-de-la-donnee-au-service-de-l-education-340319>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2025, 7 février). *Intelligence artificielle au service de l'éducation : des mesures ambitieuses pour accompagner des élèves et des professeurs*.
<https://www.education.gouv.fr/intelligence-artificielle-au-service-de-l-education-des-mesures-ambitieuses-pour-accompagner-les-462591>
- Monteil, J.-M. (2024). En France, le besoin d'une culture partagée de la production de données. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 96, 59-69. <https://doi.org/10.4000/12fsq>
- Mumford, D. (2022). Data colonialism: compelling and useful, but whither epistemes? *Information, Communication & Society*, 25(10), 1511-1516. <https://doi.org/10.1080/1369118X.2021.1986103>
- Paye, O. (2005). La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique. *Études internationales*, 36(1).
<https://doi.org/10.7202/010730ar>
- Pons, X. (2024). *La fabrique des politiques d'éducation : la rapidité sans la qualité?* PUF.
- Selwyn, N. (2015). Data entry: towards the critical study of digital data and education. *Learning, Media and Technology*, 40(1), 64-82. <https://doi.org/10.1080/17439884.2014.921628>
- Selwyn, N. (2022). Critical data futures. Dans W. Housley, A. Edwards, R. Beneito-Montagut, R. Fitzgerald (dir.), *Digital Society*, 593. SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781529783193.n33>
- Shulz, S. (2024). Hacker l'État de l'intérieur. Éléments pour une sociologie du travail de réforme à l'ère numérique. *Sociologie du travail*, 66, 3. <https://doi.org/10.4000/12atj>
- Tual, M., Blondelle, G., Bailleul, C. et al. (2024). Comment passer de la diffusion des neuromythes à l'adoption de pratiques fondées sur des données probantes en éducation? *Psychologie Française*, 69(4), 353-369.
<https://doi.org/10.1016/j.psfr.2024.03.003>
- Van Dijck, J. (2014). Datafication, dataism and dataveillance: Big Data between scientific paradigm and ideology. *Surveillance & Society*, 12(2), 197-208. <https://doi.org/10.24908/ss.v12i2.4776>
- Verdi, U. (2022). Quelle (s) réponse (s) à l'enjeu d'acculturation aux données? *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 26. <https://doi.org/10.4000/rfsic.14589>
- Verdi, U., Capelle, C. et Lehmann, A. (2025). La littératie des données : un enjeu pour les professeurs documentalistes. *InterCDI*, 315. <https://hal.science/hal-05083840v1>
- Verdi, U., Pinède, N. et Melançon, G. (2024). La gouvernance des données en contexte universitaire : proposition d'un modèle de maturité. *INFORSID 2024*, Nancy, France, 21-36. <https://hal.science/hal-04585975v1>
- Williamier, P. (2023). Les outils de la DEPP au service des territoires. *Administration & Éducation*, 178(2), 95-97.
<https://doi.org/10.3917/admed.178.0095>
- Zacklad, M. et Rouvroy, A. (2022). L'éthique située de l'IA et ses controverses. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 25. <https://doi.org/10.4000/rfsic.13204>



Abstract / Resumen / Resumo

Discourse, Perceptions, and Practices Related to Data-driven Management in Education: The Case of France

ABSTRACT

The French national education system produces and collects a large volume of administrative and academic digital data concerning pupils, families and teachers. A system for governing this data, which is organized and processed by various departments, stakeholders and platforms, is being put in place. An analysis of official discourse, supplemented by a survey of interviews on data-driven management, highlights the different stakeholders' perceptions of this data. These perceptions draw on reference systems that are not uniform. Yet, they are situated within a discursive framework that appears consistent in the central role played by the strategic use of data in harnessing digital technology for educational policies. The analysis reveals the tensions and contradictions in the implementation of data-driven management of the education system.

Keywords: education data, data governance, data-driven management, discourse analysis

Discurso, imaginarios y prácticas en torno a la gestión basada en datos en la educación: el caso de Francia

RESUMEN

El sistema educativo nacional francés produce y recopila un gran volumen de datos administrativos y escolares digitales sobre alumnos, familias y personal docente y educativo. Se está estableciendo una gobernanza de estos datos, organizados y tratados por diversos servicios, actores y plataformas. Un análisis de los discursos oficiales, complementado con una encuesta mediante entrevistas sobre la gestión basada en datos, pone de relieve las representaciones de los diferentes actores en torno a estos datos. Estas representaciones se basan en sistemas de referencia que no son uniformes dentro de un marco discursivo que, sin embargo, parece coherente en cuanto a la centralidad del uso estratégico de los datos en la movilización de las tecnologías digitales al servicio de las políticas educativas. El análisis revela las tensiones y contradicciones en la implementación de la gestión del sistema educativo basada en datos.

Palabras clave: datos educativos, gobernanza de datos, gestión basada en datos, análisis del discurso



© Auteurs. Cette œuvre est distribuée sous licence Creative Commons 4.0 International

revue-mediations.telug.ca | N° 24, 2026
revue-mediations.telug.ca | N° 24, 2026



Discurso, imaginários e práticas comprometidas com a gestão baseada em dados na educação: o caso da França

RESUMO

O sistema educativo nacional francês produz e recolhe um grande volume de dados administrativos e escolares digitais relativos a alunos, famílias e professores. Está sendo implementada uma governança desses dados, organizados e tratados por vários serviços, atores e plataformas. Uma análise dos discursos oficiais, complementada por uma pesquisa com entrevistas sobre a gestão por dados, destaca as representações dos diferentes atores em relação a esses dados. Essas representações pertencem a sistemas de referência que não são uniformes dentro de um quadro discursivo que, no entanto, parece coerente na centralidade do uso estratégico dos dados na mobilização do digital a serviço das políticas educativas. A análise revela as tensões e contradições na implementação de uma gestão do sistema educativo por dados.

Palavras-chave: dados da educação, governança de dados, gestão por dados, análise de discurso